

## Financement

Formation professionnelle continue  
Non conventionnée / sans dispositif

## Organisme responsable et contact

WEDGE ACADEMY  
RIBEIRO DE FREITAS Joanna  
05.35.54.61.96  
service@wedge-formation.com

## Accès à la formation

## Publics visés :

Demandeur d'emploi  
Jeune de moins de 26 ans  
Personne handicapée  
Salarié(e)  
Actif(ve) non salarié(e)

## Sélection :

Dossier  
Tests  
Entretien

## Niveau d'entrée requis :

Sans niveau spécifique

## Conditions d'accès :

Être en possession de la version en vigueur de la norme NF EN ISO 9972 et de son fascicule documentaire FD P50-784 dès le début de la formation Des connaissances liées à la construction des bâtiments sont vivement recommandées

## Prérequis pédagogiques :

Non renseigné

Contrat de professionnalisation possible ?

Non

## Objectif de la formation

Comprendre la RT2012 et la RE2020 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments Comprendre et appliquer la norme NF EN ISO 9972 dans le cadre de la mesure de l'étanchéité à l'air des bâtiments et son guide d'application FD P50-784 Compléter et tenir à jour un registre des opérations testées Réaliser une mesure de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments en utilisant le matériel dédié Rédiger un rapport de mesure d'étanchéité à l'air dans le respect de la norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application. Constituer un dossier de demande d'autorisation à réaliser des mesures d'étanchéité à l'air dans le cadre de la qualification Qualibat 8711.

## Contenu et modalités d'organisation

Généralités sur la perméabilité à l'air Afin que les rôles de chacun soient clairement compris par le stagiaire, la formation décrit : L'environnement Le cadre réglementaire et normatif Le cadre de l'autorisation La formation précise notamment la distinction entre l'autorisation délivrée par le Ministère en charge de la construction aux opérateurs sur avis de la commission Qualibat 8711 d'une part, et la qualification délivrée par Qualibat aux entreprises employant ces opérateurs d'autre part. Cette information comprend également les références des règles fixées par le Ministère en charge de la construction ainsi que les conditions d'obtention de l'autorisation ministérielle et les obligations de l'organisme de formation énoncées dans le présent document (programme, conditions de validation, délais, conditions d'assistance au stagiaire aux différentes étapes de formation et de validation, etc.). Elle inclut également une courte introduction sur le contexte énergétique tenu à jour et les objectifs nationaux actualisés de maîtrise de l'énergie. Elle se poursuit par une définition de la perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments, de la loi puissance, des phénomènes moteurs, des indicateurs Q4Pa\_surf et n50 (et les calculs de conversion de l'un à l'autre). Elle comprend une description des fuites récurrentes, des niveaux moyens de perméabilité observés en France, une explication des conséquences énergétiques et de leur ampleur. Mesure de perméabilité à l'air de l'enveloppe des bâtiments Cette partie comprend une explication détaillée sur : Le contexte réglementaire actuel et l'objectif des mesures. La norme NF EN ISO 9972 et son guide d'application FD P50-784 et notamment : Une présentation et une explication de la mesure de la perméabilité à l'air des bâtiments, des règles d'échantillonnage, du protocole de mesure, des procédures d'étalonnage applicables aux différents types d'appareils. Les éléments qui doivent figurer dans le rapport et dans le registre des opérations. Le détail des dernières publications de la FAQ du Cerema. Le recueil des informations dans la synthèse d'études thermique (XML) : explication du calcul des surfaces déperditives selon les règles TH-Bât

...  
Parcours de formation personnalisable ? Oui Type de parcours Mixte

## Validation(s) Visée(s)

> Attestation de fin de formation

## Et après ?

Suite de parcours

Non renseigné

## Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00610359	du 01/01/2025 au 31/12/2025	Bordeaux (33)	WEDGE ACADEMY		Non éligible	FPC